



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMÈVRE-EN-HAYE SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 11 AVRIL 2018 À 18H30

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres votants : 10

Étaient présents : Mesdames CHRETIEN, DI REZZE, HURPEAU, ROUHIER,
Messieurs BASTIEN, BESANCON, SEGALT, ZUFFELLATO.

Étaient excusés : Madame Christine DROUIN, pouvoir donné à Monsieur Serge ZUFFELLATO,
Monsieur Fabrice MARTIN, pouvoir donné à Madame Céline ROUHIER.

Était absent : Monsieur Stéphane WELKER.

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-14 du Code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Séverine DI REZZE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire certifie que le compte-rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 13 Avril 2018.

1. PERSONNEL - FINANCES

1-1. Approbation du Compte de Gestion 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du Trésorier Principal de Thiaucourt pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

1-2. Approbation du Compte Administratif 2017

Après examen, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif 2017.

Investissement

Dépenses Prévues : 562 343,00

Réalisé : 450 661,24

Reste à réaliser : 39 000,00

Recettes Prévues : 562 343,00

Réalisé : 427 158,02

Reste à réaliser : 56 964,00

Fonctionnement

Dépenses Prévues : 420 272,89

Réalisé : 249 644,58

Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévues : 420 272,89

Réalisé : 424 876,51

Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -23 503,22

Fonctionnement : 175 231,93

Résultat global : 151 728,71

1-3. Affectation du résultat 2017

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats du Compte Administratif 2017 décide, à l'unanimité, d'affecter comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT 175 231,93 €

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 5 539,22 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 169 692,71 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 23 503,22 €

1-4. Vote des taxes locales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, il convient de voter les taux des taxes locales relevant de la compétence de la commune.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes locales et de maintenir les taux de l'année 2017, à savoir :

Taxe d'habitation.....10.22%

Foncier bâti.....12.12%

Foncier non bâti.....41.41%

1-5. Vote du Budget Primitif 2018

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif pour l'exercice 2018 tel qu'il lui est soumis, voir récapitulatif dans tableau ci-dessous.

	Dépenses	Recettes
Investissement	220 007, 22	220 007, 22
Fonctionnement	427 274, 71	427 274, 71
Total sections	647 281, 93	647 281, 93

1-6. Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser à :

- Association du Héron : une subvention de 1500,00 € pour terminer les travaux engagés à la salle rencontre

-Comité des fêtes : une subvention de 1000,00 € pour l'organisation des manifestations sur la commune.

1-7. Versement CCAS

Comme le prévoit le budget primitif 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du versement de 5 000,00 € au CCAS de la commune

1-8. Renouvellement contrat Mme Martine HENNINGER

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) de Mme Martine HENNINGER se termine au 31 mai 2018. Monsieur le Maire explique que ce dispositif (CAE) de contrat aidé, mis en place par l'État pour faciliter l'insertion dans l'emploi, n'est plus en vigueur pour ce type d'emploi.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler Mme Martine HENNINGER en CDD pour une durée de 1 an du 01/06/2018 au 31/05/2019 inclus à temps non complet en qualité d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe contractuel pour durée hebdomadaire de travail à 12h00.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h00

Le Maire,
Jean-François SEGAULT



La secrétaire de séance,
Séverine DI REZZE

9/6